



## LETTRÉ D'INFORMATIONS

Juillet/août 2023

### Sommaire :

- Réunions de quartiers
- Cérémonie CM2
- Rassemblement
- Jobs d'été
- ordures ménagères
- A vos agendas !

La mairie vous accueille :  
du lundi au vendredi,  
de 9h à 12h et de 14h à 17h,  
et tous les samedis matins  
(sauf pendant  
les vacances scolaires)  
au 4, rue de la poste  
86800 Saint Julien l'Ars.

- ☎ 05 49 56 71 24
- ✉ [mairie.stjulienlars@wanadoo.fr](mailto:mairie.stjulienlars@wanadoo.fr)
- 🌐 [saintjulienlars.fr](http://saintjulienlars.fr)
- 📘 Mairie de Saint Julien l'Ars

#### Directrice de la publication :

Béatrice VANNESTE,  
Maire de Saint Julien l'Ars

#### Rédaction et mise en page :

Laurence GENIER,

Maire adjointe à la communication,  
événements et culture

# Participation Citoyenne

## Les réunions de quartiers c'est reparti !

Madame Le Maire et les élus municipaux ont repris leurs "tournées d'été" pour venir à la rencontre des administrés dans leur quartier. Ces réunions ont démarré à la Banlègre le 5 juillet et se clôtureront le 30 août pour cette année.

### Les réunions planifiées pour cet été

7 juillet : Jeune Availle  
11 juillet : chateaufeuif  
29 août : rue des fleurs  
30 août : impasse du bois séné

## Cérémonie de départ des élèves de CM2

La cérémonie de fin d'année pour les écoliers de CM2 célébrant leur passage au collège, s'est déroulée sous un nouveau format vendredi 24 juin puisqu'elle a été organisée en soirée afin que les parents puissent assister à cet événement.

Ceci à l'initiative de Stéphanie Chopin (conseillère déléguée au conseil communal des jeunes, restaurant scolaire, enfance et jeunesse) et

l'association des parents d'élèves représentée par Adélaïde Monnereau.

Quasiment la totalité des 44 familles invitées (soit 140 personnes) étaient au rendez-vous.

Les enfants étaient fiers et ravis de partager ce moment important dans leur parcours éducatif avec leur famille et leurs enseignants Mme Gaëlle Franck et M. Thierry Audoussat.

Une clé USB (offerte par l'APE), un livre et un pot de miel issu des ruches municipales (offerts par la municipalité) ont été remis à chaque élève.

Un verre de l'amitié a clôturé cette cérémonie dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

**Souhaitons réussite aux futurs collégiens !**



## Cérémonie de soutien aux élus et citoyens agressés

Lundi 3 juillet, des Juliénoises, Juliénois, agents et élus municipaux ont répondu présents à l'appel au rassemblement lancé par l'Association des Maires de France et relayé par Mme le Maire.

L'objectif de ce rassemblement était de témoigner de notre refus à la violence, de soutenir les citoyens et les élus agressés et pour appeler à un sursaut civique.

Merci à tous ceux qui ont manifesté leur soutien, sous toutes les formes qu'elles soient.



# Jobs d'été

Cette année encore, la commune a offert à 11 jeunes de 17 ans, l'opportunité de se forger leur première expérience professionnelle en travaillant cet été au sein de la collectivité.

Ainsi, Basile, Camille, Dayan, Elina, Eliot, Emeline, Jules, Lucie, Margaux, Raphaël et Valentin, vont à tour de rôle entretenir l'Aire de pique-nique du Broussa appréciée des touristes, ramasser les papiers et débris dans les rues de la commune et assister les services techniques pour divers petits travaux.



## Taux unique pour l'enlèvement des ordures ménagères

Grand Poitiers a adopté l'harmonisation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères appliquant ainsi un taux unique de 7,9 % pour les 40 communes de la communauté urbaine. Elle sera appliquée **à partir d'octobre 2023** à tous les habitants assujettis à la taxe foncière.

Le taux unique permet de réduire les inégalités entre les communes et contribue ainsi à l'égalité sociale : les habitants d'une grande maison paient davantage que ceux d'un petit appartement.

Dans notre commune, l'ancienne redevance sur les ordures ménagères devient une taxe d'enlèvement d'ordure ménagère.

Ce qui change ? La nouvelle taxe s'intègre dans votre relevé de taxe foncière. En contrepartie, l'ancienne redevance disparaît. Cela facilite le règlement et donc la gestion de vos dépenses.

De plus, Grand Poitiers accompagne cette mesure par une redéfinition de la collecte des déchets :

- uniformisation des consignes de tri
- révision progressive des jours de collectes, prenant en compte les particularités de chaque commune

### Très concrètement pour notre commune :

Nous passons d'un système de redevance à une taxe. La redevance était composée d'une part fixe forfaitaire à laquelle s'ajoutait une part variable suivant le nombre de personnes composant le foyer.

**Avec la taxe**, on ne considère plus le nombre de personnes puisque **le calcul est fait sur la base de la valeur locative du bien**.

La redevance était payée par les propriétaires et locataires, la taxe sera quant à elle prélevée par le biais de la taxe foncière et donc due par les propriétaires. Ces derniers répercuteront probablement cette charge sur le loyer ou les charges locatives).

il est difficile de comparer en terme de coût les deux modèles différents, mais notre commune ne devrait pas être impactée à la hausse pour la plupart des foyers.



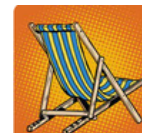
## A vos agendas !

**A partir du dimanche 2 juillet :** Guinguette éphémère tous les dimanches soir à partir de 18h30 rdv à l'aire de repos du Broussa pour le mois de juillet et à la Sapinette en août.

**Samedi 2 septembre :** journée des associations au parc de la Sapinette de 14h00 à 18h00

Apéritif et concert "Martine et les garçons", à partir de 19 h00 offert par la municipalité .

Restauration sur place assurée par le comité des fêtes : entrecôte -frites sur réservation préalable par tel ou sms au 0681478463 (Bruno Génier).



**Pour rappel : pas de lettre d'infos en août .**

**Bonnes vacances**

